

*Pipe-line du Nord—Loi*

de construction du pipe-line, tout en poursuivant les négociations relatives au règlement des revendications territoriales. On peut espérer que la date limite du début des travaux de construction sera fixée en sorte que, d'ici là, les conditions aient pu être discutées au grand jour, grâce au processus que recommande le ministre et que, dans l'intervalle, on ait pu régler la question des revendications territoriales de manière équitable.

Le gouvernement est disposé à étudier la possibilité d'avancer 50 millions de dollars pour le règlement des revendications territoriales, une fois qu'un accord de principe aura été conclu, ce qui permettrait aux Indiens du Yukon d'utiliser ces ressources financières à la création de programmes et de politiques relatives non seulement à la construction du pipe-line mais à l'amélioration à long terme de la qualité de la vie dans les territoires. On espère qu'ils pourraient également se servir de ces fonds pour monter le genre d'entreprises qui leur permettraient de faire des appels d'offre et de participer vraiment à la construction du pipe-line. Comme le ministre l'a dit à la Chambre, nous espérons que l'accord sera conclu aussi rapidement que possible.

Le gouvernement s'inquiète également de ses responsabilités vis-à-vis des Indiens du nord de la Colombie-Britannique. Il a déjà eu des entretiens avec eux au sujet de leur participation à la planification des travaux. Ces discussions permettront d'établir des programmes de formation de la main-d'œuvre, et de multiplier au maximum les possibilités d'emplois et les débouchés commerciaux qui s'offrent aux autochtones de la région.

Il est certain que cela est avantageux. Si le recyclage de la main-d'œuvre ouvre aux Indiens l'accès aux corps de métier, il leur permettra aussi à l'avenir de postuler des emplois plus spécialisés. Sans vouloir diminuer l'importance des droits fonciers et l'expropriation des terrains pour les emprises de services publics dont parlait le député de Prince George-Peace River (M. Oberle), il faut dire que cela n'a pas d'effet direct sur les droits des autochtones en Colombie-Britannique dans le cas particulier de l'emprise du pipe-line. Aucune réclamation n'a été présentée au sujet des terrains qui se trouvent sur le tracé. Celles qui pourraient éventuellement être présentées seront étudiées avec la même bonne foi que dans le cas du Yukon.

En ce qui concerne la sauvegarde des intérêts des Indiens du nord de la Colombie-Britannique et des conséquences écologiques du pipe-line, il va falloir la participation du gouvernement de Colombie-Britannique. Le gouvernement espère que les négociations entreprises avec les Indiens du Yukon vont se poursuivre en toute bonne foi et aboutir à un règlement. Le maintien de cette bonne volonté ne pourra être assuré que si le bon sens prévaut dans les discussions, et spécialement lors de l'étude du bill au Parlement.

Il importe que l'opposition ne mette pas en péril les négociations et les pourparlers, en affirmant à tort et à travers que le gouvernement ne tiendra pas compte des intérêts des Indiens dans sa hâte de voir démarrer le projet. Ce n'est absolument pas cet esprit que manifeste le gouvernement à l'égard des revendications territoriales. S'il y a un domaine dans lequel les habitants du Yukon ont la possibilité de participer avantageusement aux travaux du pipe-line c'est bien celui dont nous avons parlé, de même que dans celui de l'emploi. Une disposition accorde la préférence aux habitants du Yukon pour les

emplois du pipe-line. Le ministre a dit dans son discours que dès 1979, plusieurs centaines d'emplois pourraient être offerts dans les travaux préliminaires, tels le débroussaillage et l'arpentage. Le bill donne la préférence aux habitants du Yukon pour ces travaux. Voilà un point que le député du Yukon se refuse d'admettre, et il continue d'affirmer le contraire.

Le paragraphe (2) de l'article 31 du bill prévoit que pour obtenir un certificat de commodité en vue de la construction de chacun des tronçons du pipe-line, les entreprises doivent être fidèles aux promesses qu'elles ont faites lors des audiences de l'Office national de l'énergie au moment où celui-ci discutait le projet de pipe-line le long de la route de l'Alaska. Elles se sont alors engagées à encourager de préférence les habitants du Yukon lorsqu'elles devraient embaucher des travailleurs ou s'approvisionner en matériaux. C'est l'administration qui devra préciser ces détails.

Un aspect important de la proposition de la société Foothills tient aux programmes de formation de la main-d'œuvre qu'elle appliquerait en collaboration avec le gouvernement et qui seraient en quelque sorte le prolongement du programme de formation septentrionale que l'AGTL a inauguré en 1970. Ces programmes permettraient aux gens du Yukon d'avoir accès à des emplois spécialisés et d'acquérir à longue échéance des aptitudes techniques qui pourraient être mises à contribution à l'occasion de réalisations ultérieures dans le Nord. La préférence accordée aux travailleurs du Nord contribuerait en outre à atténuer les difficultés qu'une arrivée en masse de travailleurs du Sud ne manquerait pas de causer. La société s'est également engagée à recruter les travailleurs de l'extérieur dans le Sud.

Pour terminer, je tiens à commenter les déclarations faites par certains députés, à savoir que le gouvernement du Yukon aurait eu très peu l'occasion de participer aux travaux de planification. J'ai en main un document que je pourrais déposer si on me le demandait. Il porte sur les multiples consultations qui ont eu lieu entre les représentants du territoire et le ministre, certains membres du gouvernement et une bonne partie des divers organismes.

Il y a eu également des entretiens sur toute la question de l'amélioration du réseau routier, sur les possibilités commerciales, sur le contrôle de l'incidence du pipe-line et sur un système d'information intéressant la main-d'œuvre. On a également fait des prévisions relativement à une refonte de l'impôt foncier; il y a eu des échanges sur l'incidence du service de renseignements, une étude sur les autochtones destinée à mettre à jour l'étude sur la main-d'œuvre effectuée en 1969-1970 par le ministère, et à permettre de planifier l'embauche pour la construction du pipe-line. Il a aussi été question d'un programme écologique social et de certaines recherches. Il y a eu bien des réunions où l'on a parlé des systèmes d'acheminement de la main-d'œuvre et des programmes d'embauche pour la construction du pipe-line. Étant donné la participation du gouvernement du territoire au niveau de la planification et l'attitude adoptée par le ministre ainsi que par bien d'autres personnes, nous espérons bien que le gouvernement du Yukon pourra faire figure de proue dans la majeure partie de ces secteurs.

Le gouvernement territorial a eu toutes les chances de participer à la planification de cette entreprise: l'établissement d'un bureau de l'administration à Whitehorse, la possibilité